



Organisation  
internationale  
du Travail



OIM  
ONU MIGRATION



De la recherche à l'action

## ► Chili: Agenda national de recherche

Création d'une base de données probantes pour  
adopter des politiques éclairées de lutte contre  
le travail des enfants, le travail forcé et la traite  
des êtres humains



## ► Pourquoi avons-nous besoin d'un agenda national de recherche?

Le Chili est le premier pays d'Amérique latine à devenir pays pionnier de l'Alliance 8.7, démontrant ainsi son engagement à éliminer le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains. La dernière Enquête de 2012 sur les activités des garçons, des filles et des adolescents (EANNA) a estimé qu'il avait 220 000 enfants astreints au travail des enfants, soit 6,6 pour cent des 5-17 ans. Le Chili est un pays de «Niveau I» dans ses efforts de lutte contre la traite des êtres humains – ce qui signifie qu'il suit des méthodologies et autres normes établies au niveau international, et que des données afférentes aux indicateurs pertinents sont régulièrement collectées pour au moins la moitié de la population. En 2021, le Chili a ratifié le protocole à la convention n° 29 de l'OIT sur le travail forcé. Toutefois, au niveau national, le Chili ne dispose pas de données représentatives sur le travail forcé.

Avec l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD), la communauté internationale s'est engagée à mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici à 2025 et à éradiquer le travail forcé d'ici à 2030 (cible 8.7 des ODD). Il ressort clairement de la situation au Chili la nécessité d'une accélération substantielle des progrès à accomplir si l'on veut atteindre la cible 8.7 des ODD. En outre, l'impact économique du COVID-19 exerce une pression sans précédent sur les gouvernements et les familles, ce qui peut freiner les efforts déployés par les pays pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé.

Le choix des politiques à mettre en œuvre s'avère ainsi primordial pour atteindre la cible 8.7 des ODD, et un accès aisé à des données probantes et fiables est quant à lui indispensable pour documenter ces choix. Le nombre croissant de données probantes disponibles aux niveaux national et international permet de mieux appréhender la combinaison de politiques à mettre en œuvre pour réaliser de réels progrès dans la lutte contre le travail des enfants et ses causes profondes. Toutefois, il existe encore d'importantes lacunes qui entravent l'élaboration de telles politiques.

L'identification de domaines de recherche prioritaires est donc essentielle pour soutenir les efforts stratégiques du Chili visant à éliminer le travail des enfants et le travail forcé. C'est dans ce contexte qu'en 2020, le projet de l'OIT «De la recherche à l'action» (RTA) a lancé un processus d'élaboration d'un agenda national de recherche. Et c'est grâce à ce processus participatif, impliquant la communauté universitaire, des experts d'organisations internationales, des acteurs politiques, des ONG et des donateurs, que l'Agenda national de recherche du Chili a vu le jour.

## ► Le processus au Chili



### Inventaire des recherches existantes

Un vaste inventaire des recherches sur le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains a été réalisé en novembre 2021. Les principaux articles, études et rapports de recherche, y compris les évaluations d'impact ont été répertoriés. Les résultats ont été résumés dans une bibliographie annotée afin de documenter les lacunes de données probantes nationales.



### Définition des priorités de recherche

Une enquête en ligne et des entretiens avec des acteurs clés ont été menés entre mars et avril 2022. Le processus a impliqué des acteurs politiques, le monde de la recherche, des partenaires financiers et des parties prenantes locales. L'accent a été mis sur les questions de recherche prioritaires, les lacunes en matière de connaissances et de données, les priorités de financement et les contraintes institutionnelles.



### Organisation d'un atelier de consultation au niveau national

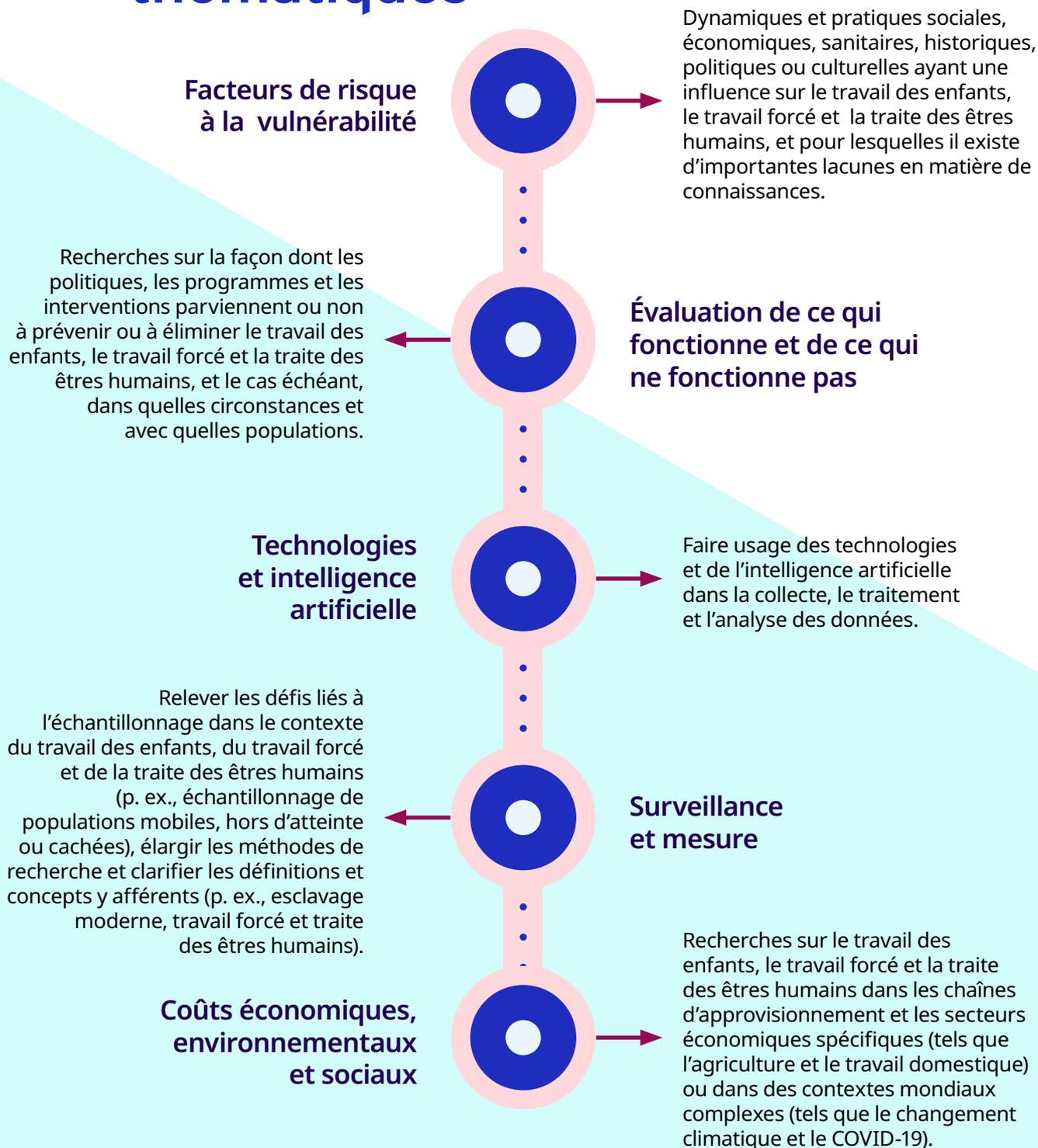
Un atelier de consultation hybride a été organisé le 7 octobre 2022 avec une cinquantaine de représentants de la communauté universitaire nationale, des acteurs politiques, des partenaires financiers et des experts d'ONG et d'organisations internationales. Le chef du département des Droits fondamentaux du ministère du Travail et de la Sécurité sociale s'est également joint à nous pour conclure l'atelier. Les résultats de l'enquête et des entretiens avec les acteurs clés ont permis d'éclairer les discussions de l'atelier de consultation, à l'occasion duquel un projet d'agenda de recherche a été présenté, discuté et amendé.



### Élaboration un d'un Agenda national de recherche

L'Agenda de recherche a une durée limitée (de 3 à 5 ans) et devra être réexaminé en fonction des avancées obtenues et des problèmes rencontrés dans la réalisation de la cible 8.7 des ODD.

# ► Cinq grands domaines thématiques



Il s'avère avant tout nécessaire d'organiser des formations sur la collecte des données, leur partage éthique et leur analyse. Il faudrait envisager d'utiliser les données administratives et d'enquête existantes pour mieux appréhender ces questions, en particulier en matière de travail forcé et de traite des êtres humains. La centralisation des données et des recherches, associée à la conception d'indicateurs statistiques, profitera à toutes les parties prenantes grâce au suivi des progrès réalisés en matière de conception de politiques et programmes. Des discussions multipartites devraient par ailleurs être organisées régulièrement pour collaborer et partager les expériences de lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains.

# ► Agenda principal

Thématique	Domaines/ dimensions clés	Questions de recherche connexes	Réponse politique/ programmatique
<b>Facteurs de risque à la vulnérabilité</b> 	Migration	Quelle est la prévalence du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains chez les migrants par sexe?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions de travail décentes / programmes connexes (y compris le ciblage de services spécifiques)</li> <li>• Politiques de protection sociale</li> </ul>
	Informalité	Comment l'informalité et la pauvreté (multidimensionnelle et absolue) agissent-elles commémoteur du travail des enfants et du travail forcé?	
	Données démographiques	Quelles sont les caractéristiques du travail forcé, y compris dans le cadre de la servitude pour dettes?	
	Mariage des enfants	Quelle est la relation entre mariage des enfants et travail des enfants?	
	Éducation	Quelle est la prévalence du travail des enfants parmi les enfants scolarisés ?	
	Tâches ménagères	Quel est l'impact des tâches ménagères sur la santé et les résultats scolaires des enfants (notes, taux de décrochage scolaire, etc.)?	
	Santé physique et mentale	Quels sont les effets à long terme du travail des enfants dans des formes de travail (spécifiques) potentiellement dangereuses?	
<b>Évaluation de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas</b> 	Développement des compétences (petite enfance)	Quelle est l'efficacité du programme de développement des compétences/petite enfance dans la réduction du travail des enfants et du travail forcé?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement juridique</li> <li>• Pratiques de recrutement de main-d'œuvre</li> <li>• Politiques d'éducation</li> <li>• Programmes de protection sociale et de subsistance</li> </ul>
	Campagnes de sensibilisation et d'information	Quel est l'effet des campagnes de sensibilisation sur la mise en œuvre des politiques?	
	Formation professionnelle	Quel rôle peut jouer la formation technique et professionnelle en PME dans la réduction du travail des enfants?	
	Contrôle et application de la loi	Quels sont les défis à relever dans le cadre de la mise en œuvre du programme et de la prestation des services visant l'élimination du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains? Quel type de données sur le travail forcé permet de mieux étayer la mise en œuvre de la Convention n° 29 de l'OIT sur le travail forcé et du Protocole de Palerme?	
	Survivants du travail forcé et de la traite des êtres humains	Quelles sont les stratégies efficaces pour atténuer les traumatismes de ces expériences?	
	Programmes de protection sociale et de subsistance	Comment différents programmes de protection sociale et de subsistance (p. ex. transferts en espèces, crédit, travail parental) peuvent-ils aider à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé?	
<b>Technologies et intelligence artificielle</b> 	Collecte de données éthique	Quel est l'impact des technologies et de l'intelligence artificielle sur la collecte de données dans les petites communautés et dans les zones rurales?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanismes d'identification et d'orientation</li> <li>• Systèmes de surveillance des communautés</li> </ul>

Thématique	Domaines/ dimensions clés	Questions de recherche connexes	Réponse politique/ programmatische
<b>Surveillance et mesure</b> 	Échantillonnage	Quelle est la prévalence du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains au sein de la population sous-représentée?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanismes d'identification et d'orientation</li> <li>• Systèmes de surveillance des communautés</li> </ul>
	Méthodes	Quel type de plan d'échantillonnage pour les estimations nationales peut être adopté dans les scénarios où la prévalence du travail des enfants est faible?	
	Définitions et concepts (esclavage moderne, travail forcé, traite des êtres humains)	Comment comparer les résultats et les procédures de collecte de données en fonction des différents concepts et définitions?	
<b>Coûts économiques, environnementaux et sociaux</b> 	Changement climatique	Comment les catastrophes naturelles influencent-elles le risque de travail des enfants et de travail forcé?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement de main-d'œuvre</li> <li>• Diligence raisonnable</li> <li>• Liberté syndicale et négociation collective</li> </ul>
	Chaînes d'approvisionnement, syndicats et organisations professionnelles	Quel rôle jouent les chaînes d'approvisionnement mondiales dans le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains? Quel est le rôle des organisations professionnelles et des syndicats de travailleurs dans la lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains?	
	Secteurs économiques spécifiques	Quelle est l'influence des mécanismes de gouvernance sur des secteurs spécifiques?	
	COVID-19	Quel a été l'impact du COVID-19 sur les facteurs déterminants du travail des enfants et du travail forcé?	

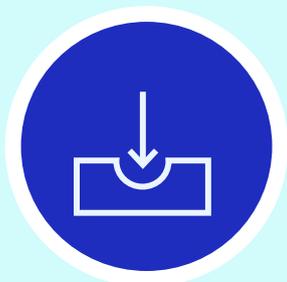
## ► Le Chili comme pays pionnier

En septembre 2018, le Chili a officiellement exprimé son intérêt à devenir un pays pionnier de l'Alliance 8.pour 7 accélérer les efforts dans l'élimination du travail des enfants et du travail forcé. Pour ce faire, le pays a identifié quatre priorités pour atteindre la cible 8.7 des ODD. Les priorités et le processus sont décrits dans le dernier [Rapport d'avancement annuel de pays pionnier](#) et sont énumérés ci-après:

1. Promouvoir la recherche et le partage des connaissances autour de la cible 8.7 des ODD.
2. Sensibiliser et informer le grand public sur les défis de la cible 8.7 des ODD.
3. Créer et modifier des procédures à même d'améliorer la prévention, la détection et la gestion des cas de violation des droits associés à la cible 8.7 des ODD.
4. Évaluer et promouvoir des modifications juridiques et réglementaires à même de renforcer la prévention et la protection des droits associés à la cible 8.7 des ODD.

Le Chili élabore actuellement une nouvelle feuille de route (2022-2025) pour accélérer ses efforts, tester de nouvelles approches et encourager la collaboration entre parties prenantes pour atteindre la cible 8.7 des ODD.

## ► Appel à l'action



**Collaborer**



**Innovover**



**Accélérer**

Au cours de l'atelier de consultation tenu en octobre 2022, les parties prenantes ont souligné l'importance de la collecte des données et de la diffusion de la recherche dans des formats utiles et accessibles aux acteurs chargés de l'élaboration des politiques. Les participants sont, par exemple, en faveur de la centralisation des données et des recherches.

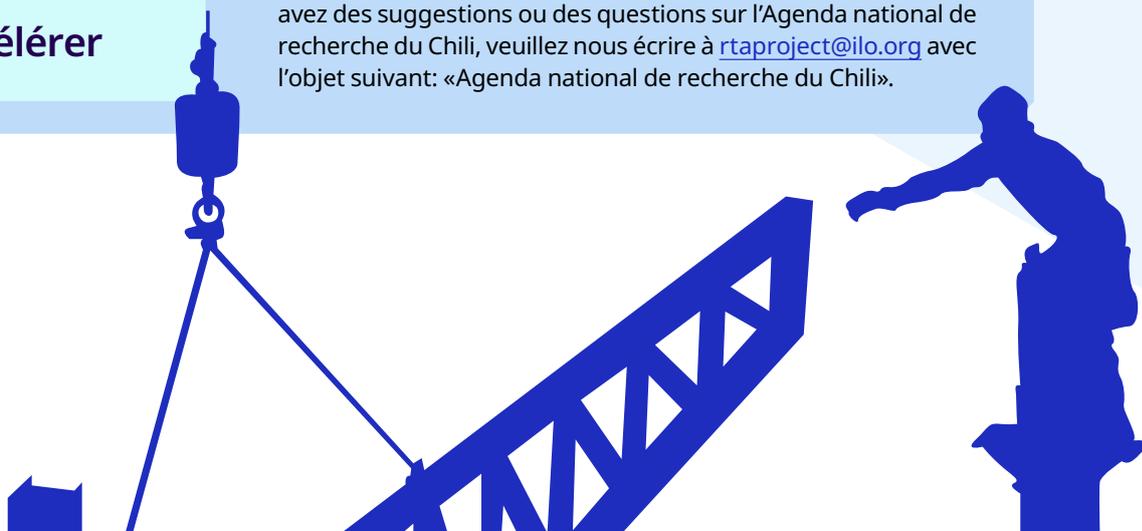
Agenda national de recherche du Chili offre à toutes les parties prenantes la possibilité d'entreprendre et de soutenir des recherches portant sur les domaines prioritaires identifiés. L'amélioration de la coordination et du dialogue entre le gouvernement et le monde de la recherche ne pourra qu'accélérer la mise en œuvre des politiques. Les comités de coordination tripartite+ existants, tels que le *Comité Nacional sobre Trabajo Infantil* (Comité national du travail des enfants) ou la *Mesa Intersectorial sobre Trata de Personas* (Table ronde intersectorielle sur la traite des êtres humains), pourraient soutenir ce dialogue.

À cette fin, toutes les parties prenantes contribueront à approfondir la compréhension des causes profondes du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains, et à documenter les politiques nécessaires pour progresser vers la réalisation de la cible 8.7 des ODD.

Dans chaque domaine thématique, quelques questions de recherche fondamentales ont été définies dans le but d'encourager les chercheurs, y compris les chercheurs novices, à s'en inspirer pour combler les lacunes en matière de données probantes. Cela permettra également aux praticiens et aux chercheurs d'affiner les questions de recherche afin de répondre aux priorités et aux besoins spécifiques de leurs domaines d'expertise.

Nous invitons et encourageons de nouvelles collaborations et approches innovantes pour mettre en œuvre l'Agenda national de recherche du Chili. Nous comptons également sur de futurs engagements financiers et techniques pour traduire la recherche en actions politiques et en solutions pour le développement durable.

Vos commentaires et autres retours sont les bienvenus! Si vous avez des suggestions ou des questions sur l'Agenda national de recherche du Chili, veuillez nous écrire à [rtaproject@ilo.org](mailto:rtaproject@ilo.org) avec l'objet suivant: «Agenda national de recherche du Chili».



## ► Le projet «De la recherche à l'action» (RTA)

---

### Utiliser les connaissances pour accélérer les progrès dans l'élimination du travail des enfants et du travail forcé

Le projet «De la recherche à l'action» (RTA) vise précisément à combler le fossé entre la recherche et l'action dans le contexte de la conception de politiques et programmes afférents au travail des enfants, au travail forcé, et à la traite des êtres humains. Les principaux objectifs du projet consistent à améliorer l'accès aux données probantes, à faciliter l'appréhension des recherches disponibles et lacunes existantes, à améliorer la capacité de fournir des données probantes et à combler les lacunes, et à promouvoir un intérêt et un engagement renouvelés dans le domaine en question. Le projet RTA collabore étroitement avec la Division de la protection de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM). Le projet RTA est financé par le Département du Travail des États-Unis (USDOL).

## ► Remerciements

---

Le projet RTA remercie le gouvernement du Chili pour son soutien à cette activité. Le projet remercie également le Conseil consultatif international (CCI) de ses précieux conseils prodigués par le biais des multiples ateliers de consultation tenus jusqu'à présent.

Le CCI est composé d'experts techniques de l'OIT, d'organisations internationales, d'organisations de travailleurs et d'employeurs, du Département du Travail des États-Unis (USDOL), de pays pionniers de l'Alliance 8.7, d'instituts nationaux de statistique, d'ONG internationales et de représentants du monde de la recherche.

► [rtaproject.org](http://rtaproject.org)

© Bureau international du Travail - 2022  
Publié en novembre 2022

Sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Ce document a été produit dans le cadre du projet RTA «De la recherche à l'action» de l'OIT (GLO/18/20/USA). Ce projet est financé par le Département du Travail des États-Unis en vertu de l'Accord de coopération n° IL-32462-18-75-K. 100 pour cent des fonds y afférents proviennent de fonds fédéraux, pour un montant total de USD 3 360 000. Ce document ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques du Département du Travail des États-Unis, et la mention d'appellations commerciales, de produits commerciaux ou d'organisations n'implique en rien leur approbation par le gouvernement des États-Unis.